

Conformément à la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page 1 de 8

Version 3.0

Date de révision : 17-05-2024

Date d'impression : 6-2-2025

Nom commercial : Pansement de plâtre de Paris

## **SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

### 1.1 Identification du produit :

Nom du produit : Pansement en plâtre de Paris

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

Bandage en plâtre à usage général : Pour l'industrie céramique, le plâtre de poterie, le plâtre de sculpture, le plâtre orthopédique.

Utilisations identifiées : industriels et professionnels, utilisation par les consommateurs.

Pas d'utilisation conseillée.

### 1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité :

Distributeur responsable : ASSYST bvba / A.S.O.W. bvba  
Hellegatstraat 13a  
2590 Berlaar  
Belgique  
Tel : +32 495 50 61 14 / +32 496 83 70 27  
Site web : [www.assyst.org](http://www.assyst.org) / [www.artsuppliesonweb.com](http://www.artsuppliesonweb.com)  
Courriel : [ao@assyst.org](mailto:ao@assyst.org) / [vera.opsommer@assyst.org](mailto:vera.opsommer@assyst.org)

### 1.4 Numéro de téléphone d'urgence :

Pour la Belgique:

Appelez le **Centre Antipoison (070 245 245 - gratuit)**, s'il n'est pas disponible: **02 264 96 30** (tarif normal) ou votre médecin. Dans des situations mettant votre vie en danger, appelez toujours le numéro d'urgence européen **112**.

Pour la France :

#### **Centres Antipoison et de Toxicovigilance**

ANGERS	02 41 48 21 21
BORDEAUX	05 56 96 40 80
LILLE	0800 59 59 59
LYON	04 72 11 69 11
MARSEILLE	04 91 75 25 25
NANCY	03 83 22 50 50
PARIS	01 40 05 48 48
TOULOUSE	05 61 77 74 47

## **SECTION 2 : Identification des dangers**

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange :

**Classification selon la directive (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.**

Le produit n'est pas classé selon le règlement CLP.

### 2.2 Éléments d'étiquetage :

**Étiquetage conforme au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/GHS] :**

Le produit ne nécessite pas d'étiquetage conformément au règlement CLP.

### 2.3 Autres dangers :

Cette substance/ce mélange ne contient aucun composant pouvant être considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

#### **Informations écologiques :**

La substance/le mélange ne contient pas de composants supposés avoir des propriétés perturbatrices endocriniennes conformément à l'article 57, point f), de REACH ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission à un niveau égal ou supérieur à 0,1 %.

#### **Informations toxicologiques :**

La substance/le mélange ne contient pas de composants supposés avoir des propriétés perturbatrices endocriniennes conformément à l'article 57, point f), de REACH ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission à un niveau égal ou supérieur à 0,1 %.

Conformément à la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page 1 de 8

Version 3.0

Date de révision : 17-05-2024

Date d'impression : 6-2-2025

Nom commercial : Pansement de plâtre de Paris

## **SECTION 3 : Composition et informations sur les ingrédients**

### 3.2 Mélange :

#### **Description :**

Mélange des substances suivantes avec des additifs non dangereux.

Nom chimique	No CAS N° EINECS Numéro d'enregistrement REACH	Poids (%)	Classification
Sulfate de calcium hémihydraté Plâtre de Paris (Ca(SO <sub>4</sub> ).1/2H <sub>2</sub> O)	26499-65-0 607-950-0 -	>95%	Non classé

Le texte complet des phrases H se trouve à la section 16.

## **SECTION 4 : Mesures de premiers secours**

### 4.1 Description des mesures de premiers secours :

#### **Informations générales**

Aucun effet indésirable n'est attendu dans le cadre d'une utilisation normale de la substance, mais si des effets se produisent, les recommandations suivantes s'appliquent.

#### **Par inhalation.**

En cas d'inhalation de fines particules de poussière, les personnes concernées doivent être amenées à l'air frais.

En cas de difficulté à respirer, pratiquer la respiration artificielle et fournir de l'oxygène.

Consulter un médecin si nécessaire.

#### **Contact avec la peau**

Laver immédiatement et abondamment à l'eau et au savon, puis rincer.

Retirez les vêtements sales et lavez-les avant de les réutiliser.

Dans l'ensemble, le produit n'irrite pas la peau.

#### **Contact visuel**

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau ou utiliser des laveurs d'yeux spécifiques, en laissant les paupières largement ouvertes.

Retirer les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à enlever.

Consulter un médecin si la douleur persiste.

#### **Ingestion**

Rincer la cavité buccale avec de l'eau et boire beaucoup d'eau.

Consulter un médecin si nécessaire.

### 4.2 Principaux symptômes et effets aigus et différés :

Dans des conditions normales d'utilisation, aucun risque significatif n'est attendu.

Aucune autre information n'est disponible.

### 4.3 Indication des soins médicaux immédiats et du traitement spécial requis :

Traiter les symptômes.

## **SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie**

### 5.1 Moyens d'extinction :

#### **Agents d'extinction appropriés :**

CO<sub>2</sub>, poussière ou brouillard d'eau.

Éteindre les incendies importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistante à l'alcool.

#### **Moyens d'extinction inappropriés :**

Jet d'eau puissant.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

Le produit n'est pas inflammable et est ininflammable.

Du dioxyde de soufre peut être libéré lors d'un incendie.

### 5.3 Conseils aux pompiers :

#### **Équipement de protection spécifique :**

Ne pas pénétrer dans la zone d'incendie sans une protection adéquate, y compris une protection respiratoire.

Conformément à la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page 1 de 8

Version 3.0

Date de révision : 17-05-2024

Date d'impression : 6-2-2025

Nom commercial : Pansement de plâtre de Paris

## **SECTION 6 : Mesures en cas de rejet accidentel de la substance ou du mélange**

### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :**

Assurer une ventilation adéquate.

Évacuer le personnel non nécessaire.

Utiliser les équipements de protection individuelle requis.

Éviter la formation de poussières.

### **6.2 Précautions environnementales :**

Éviter les infiltrations et/ou les déversements dans les égouts, les eaux de surface et les eaux souterraines.

### **6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage :**

Balayer ou ramasser le sol dans des conteneurs appropriés.

Ramasser mécaniquement (balayer, pelleter) et placer dans des conteneurs adaptés à l'élimination (voir section 7).

### **6.4 Référence à d'autres sections :**

Pour des informations sur la manipulation sûre, voir la section 7.

Pour les équipements de protection individuelle à utiliser, voir la section 8.

Pour l'élimination après le nettoyage, voir la section 13.

## **SECTION 7 : Manipulation et stockage :**

### **7.1 Précautions à prendre pour manipuler la substance ou le mélange en toute sécurité :**

#### **Risques supplémentaires lors de l'utilisation :**

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Éviter la formation de poussières.

#### **Mesures d'hygiène :**

A utiliser dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité industrielle.

Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

Lavez-vous les mains et les autres parties exposées de la peau avec de l'eau et un savon doux avant de manger ou de boire et de quitter le travail.

Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas être laissés à l'extérieur du lieu de travail.

### **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les incompatibilités :**

#### **Conditions de stockage**

Conserver dans un endroit couvert, frais et sec.

Conservez le produit dans son emballage et refermez-le soigneusement après chaque utilisation.

#### **Classe de stockage**

13. Solides non combustibles.

### **7.3 Utilisation finale spécifique :**

Aucune autre information n'est disponible.

## **SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/mesures de protection individuelle**

### **8.1 Paramètres de contrôle :**

#### **Composants soumis à des limites sur le lieu de travail**

Le produit ne contient aucun ingrédient pour lequel des valeurs d'exposition ont été établies.

### **8.2 Mesures de contrôle de l'exposition :**

#### **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle :**

L'utilisateur doit utiliser les équipements de protection individuelle appropriés indiqués ci-dessous dans toutes les situations où il manipule le produit :

#### **Protection des yeux/du visage :**

Porter des lunettes de protection en cas de dispersion de poussières.

#### **Protection des mains :**

Porter des gants appropriés.

Caoutchouc nitrile 0,4 mm.

La durée de vie des gants doit être spécifiée avec précision par le fabricant des gants de protection et doit être respectée.

Conformément à la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page 1 de 8

Version 3.0

Date de révision : 17-05-2024

Date d'impression : 6-2-2025

Nom commercial : Pansement de plâtre de Paris

## Protection du corps :

En cas d'hypersensibilité cutanée, utiliser des gants de protection, porter des vêtements de travail à manches longues, des chaussures ou des chaussures de sécurité.

## Protection respiratoire :

Si des poussières sont générées pendant l'utilisation, utilisez un masque filtrant de type P1 ou FFP1.

## SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base :

Informations générales :

État physique :	Pansement de gaze
Couleur :	blanc
Odeur :	inodore
Limitation de l'odeur :	Pas de limitation d'odeur, inodore
pH :	Non applicable
Point de fusion :	1450°C
Point d'ébullition :	Non applicable.
Taux d'ébullition :	Non applicable dans des conditions atmosphériques normales.
Point d'éclair :	Non applicable car il ne s'agit pas d'un liquide.
Taux d'évaporation :	Non applicable car il ne s'agit pas d'un liquide.
Inflammabilité :	Non applicable car il s'agit d'un solide ininflammable.
Limite inférieure d'inflammabilité :	Non applicable car il ne s'agit pas d'un gaz inflammable.
Limite supérieure d'inflammabilité :	Non applicable car il ne s'agit pas d'un gaz inflammable.
Limite inférieure d'explosion :	Non applicable car il ne s'agit pas d'un gaz inflammable.
Limite supérieure d'explosion :	Non applicable car il ne s'agit pas d'un gaz inflammable.
Pression de vapeur :	Non applicable car le point de fusion est de 1450°C.
Densité de vapeur :	Non applicable car le point de fusion est de 1450°C.
Solubilité dans l'eau :	Environ 2,4 g/l (20°C en g/l)
Coefficient de partage n-Octanol/Eau :	Non applicable en tant que produit inorganique.
Température d'auto-inflammation :	Non applicable.
Viscosité :	Non applicable car il ne s'agit pas d'un liquide.
Propriétés explosives :	Non explosif.
Propriétés oxydantes :	Non oxydant car il ne provoque pas ou ne contribue pas à la combustion.

### 9.2 Autres informations

Aucune autre information n'est disponible.

## SECTION 10 : Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité :

Le produit durcit avec de l'eau.

Aucun matériau à éviter n'est connu.

### 10.2 Stabilité chimique :

Garder au sec.

Stable dans des conditions de stockage normales.

### 10.3 Réactions dangereuses possibles :

Mélangé à une solution aqueuse de carbonate de sodium, il se forme du dioxyde de carbone.

### 10.4 Conditions à éviter :

Stable s'il est stocké au sec.

### 10.5 Matériaux en interaction chimique :

Aucune matière incompatible connue.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux :

Oxydes de carbone.

Conformément à la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Version 3.0

Date de révision : 17-05-2024

Page 1 de 8

Date d'impression : 6-2-2025

Nom commercial : Pansement de plâtre de Paris

## **SECTION 11 : Informations toxicologiques**

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques :

Aucune étude toxicologique n'a été menée sur le produit en tant que tel.

#### **Toxicité aiguë**

##### **Toxicité orale aiguë :**

Sulfate de calcium, ingrédient principal

DL50 pour le rat > 1581 mg/kg - conformément à l'OCDE 420.

##### **Toxicité aiguë par inhalation :**

Sulfate de calcium, ingrédient principal

LC50 pour le rat > 2,61 mg/L - selon la ligne directrice 403 de l'OCDE.

##### **Corrosion/irritation de la peau**

Pas d'irritation pour le lapin - selon la ligne directrice OCDE 404.

##### **Lésions oculaires graves / irritation oculaire sévère**

Non irritant pour les lapins - selon la ligne directrice 405 de l'OCDE.

##### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Ne provoque pas de sensibilisation cutanée chez le cobaye - selon la ligne directrice 406 de l'OCDE.

##### **Mutagenicité dans les cellules germinales**

Non mutagène. Test in vitro / souris - selon les lignes directrices de l'OCDE 471-474 / 476.

##### **Cancérogénicité**

Sans objet.

##### **Toxicité pour la reproduction**

Il n'y a pas de risque de toxicité pour la reproduction. Test sur les rats - conformément à la ligne directrice 422 de l'OCDE.

##### **STOT (toxicité aiguë pour certains organes cibles) exposition unique**

Les tests de toxicité aiguë n'ont pas mis en évidence de toxicité pour les organes.

##### **STOT (toxicité aiguë pour certains organes cibles) exposition répétée**

Sans objet.

##### **Risque d'inhalation**

(Il n'y a pas de risque d'aspiration.)

##### **Autres données toxicologiques**

Aucune autre information n'est disponible.

### 11.2 Informations sur les autres dangers

#### **Propriétés de perturbation hormonale**

La substance/le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes conformément à l'article 57, point f), de REACH ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission à un niveau égal ou supérieur à 0,1 %.

## **SECTION 12 : Informations écologiques**

### 12.1 Toxicité :

Le produit n'est pas dangereux pour l'environnement.

### 12.2 Persistance et dégradabilité :

Le produit est une matière inorganique qui ne présente aucun risque de toxicité après hydratation.

### 12.3 Bioaccumulation :

Le produit est une matière inorganique qui ne présente aucun risque de toxicité après hydratation.

### 12.4 Mobilité dans le sol :

Le produit est une matière inorganique qui ne présente aucun risque de toxicité après hydratation.

### 12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Cette substance ne répond pas aux critères de classification PBT ou vPvB.

### 12.6 Propriétés de perturbation hormonale

La substance/le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes conformément à l'article 57, point f), de REACH ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission à un niveau égal ou supérieur à 0,1 %.

Conformément à la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page 1 de 8

Version 3.0

Date de révision : 17-05-2024

Date d'impression : 6-2-2025

Nom commercial : Pansement de plâtre de Paris

## 12.7 Autres effets indésirables :

Sur la base des données existantes en matière d'élimination/dégradation et de bioaccumulation, des dommages environnementaux à long terme sont peu probables.

## **SECTION 13 : Instructions pour l'élimination**

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets :

Ne pas répandre dans les égouts ou les eaux de surface.

L'octroi ou le refus doit se faire selon les modalités prévues par la législation nationale.

Enlever avec le code CER 17 08 02.

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

## **SECTION 14 : Informations relatives au transport**

### 14.1 Numéro ONU

Le transport de cette substance n'est pas soumis à des réglementations.

### 14.2 Désignation correcte de la cargaison conformément aux règlements types de l'ONU

Le transport de cette substance n'est pas soumis à des réglementations.

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Le transport de cette substance n'est pas soumis à des réglementations.

### 14.4 Groupe d'emballage

Le transport de cette substance n'est pas soumis à des réglementations.

### 14.5 Risques environnementaux

Le transport de cette substance n'est pas soumis à des réglementations.

### 14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur

Le transport de cette substance n'est pas soumis à des réglementations.

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC.

Non applicable au produit livré.

## **SECTION 15 : Informations statutaires**

### 15.1 Réglementations et législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange :

Cette fiche de données de sécurité est conforme au règlement modifié 1907/2006/CE - (REACH).

### **Catégorie Seveso - Directive 2012/18/CE :**

Non

### **Restrictions concernant le produit ou les substances qu'il contient conformément à l'annexe XVII du règlement (CE) n° 1907/2006 :**

Non

### **Substances figurant sur la liste des substances candidates (article 59 du règlement REACH) :**

Le produit ne contient pas de substances SVHC dans un pourcentage supérieur à 0,1 %.

### **Substances soumises à autorisation (annexe XIV de REACH) :**

Non

### **Substances pour lesquelles une notification d'exportation est requise Règlement (CE) n° 649/2012 :**

Non

### **Substances couvertes par la convention de Rotterdam :**

Non

### **Substances couvertes par la convention de Stockholm :**

Non

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique :

Aucune évaluation de la sécurité chimique du produit n'a été effectuée.

## **SECTION 16 : Autres informations**

Les données et informations contenues dans cette fiche sont le résultat des connaissances disponibles à la date de publication. L'entreprise ne peut être tenue pour responsable des dommages aux personnes et aux biens

Conformément à la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page 1 de 8

Version 3.0

Date de révision : 17-05-2024

Date d'impression : 6-2-2025

Nom commercial : Pansement de plâtre de Paris

pouvant résulter d'une utilisation de la substance autre que celle à laquelle elle est destinée. La fiche ne remplace pas, mais complète les textes ou règles d'activité de l'utilisateur. L'utilisateur est entièrement responsable des précautions nécessaires à l'utilisation qu'il fera du produit. L'utilisateur doit déterminer les mesures de sécurité en fonction de la législation applicable à son activité.

Ce produit est conforme à la norme EN 13279-1 : Liants et plaques de plâtre - Partie 1 : Définitions et exigences.

**Phrases pertinentes** (code et texte intégral comme indiqué aux chapitres 2 et 3)

Sans objet.

#### Liste des modifications / désignations des modifications :

Cette fiche de données de sécurité a été modifiée pour se conformer à :

- ✓ Règlement (CE) 2020/878
- ✓ Règlement (CE) n° 1272/2008

Les modifications récentes concernent les sections 1, 2, 11, 12, 15 et 16.

#### Abréviations et acronymes :

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures ; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route ; AICS - Australian Inventory of Chemicals ; ASTM - American Association for the Testing of Materials ; bw - body weight ; CLP - Classification, Labelling and Packaging Regulation ; Regulation (EC) no. 1272/2008 ; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction ; DIN - Norme ou Institut allemand de normalisation ; LIS - Liste intérieure des substances (Canada) ; ECHA - Agence européenne des produits chimiques ; Numéro EC - Numéro EINECS ; ECx - Concentration associée à une réponse de x% ; ELx - Charge associée à une réponse de x% ; EmS - Emergency Schedule ; ENCS - Existing and New Chemicals (Japan) ; ErCx - Concentration associée à une réaction de croissance de x% ; GHS - Globally Harmonised System ; GLP - Good Laboratory Practice ; IARC - International Agency for Cancer Research ; IATA - International Air Transport Association ; IBC - Code international de l'OMI pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac ; IC50 - Concentration inhibitrice semi-maximale ; OACI - Organisation de l'aviation civile internationale ; IECS - Inventaire des produits chimiques existants en Chine ; IMDG - International Maritime Dangerous Goods ; OMI - Organisation maritime internationale ; ISHL - Industrial Safety and Health Act (Japon) ; ISO - Organisation internationale de normalisation ; KECI - Korean Inventory of Existing Chemicals ; LC50 - Concentration létale pour 50% d'une population testée ; LD50 - Dose létale pour 50% d'une population testée (dose létale médiane) ; MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires ; n..o.s. - Non spécifié autrement ; NO(A)EC - Pas d'effet discernable (négatif) sur la concentration ; NO(A)EL - Pas d'effet discernable (négatif) sur le niveau ; NOELR - Pas d'effet discernable sur l'imputabilité ; NZIoC - New Zealand Inventory of Chemicals ; OCDE - Organisation de coopération et de développement économiques OCDE ; OPPTS - Office of Chemical Safety and Pollution Prevention ; PBT - Persistent, Bioaccumulative and Toxic Substance ; PICCS - Philippine Inventory of Chemicals and Chemical Substances ; (Q)SAR - (Quantitative) Structure Activity Relationships ; REACH - Regulation (EC) no. 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH) ; RID - Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses ; SADT - Self-Accelerating Decomposition Temperature (température de décomposition auto-accelérée) ; FDS - Fiche de données de sécurité ; SVHC - Substance of Very High Concern ; TCSI - Taiwan Chemical Inventory List ; TRGS - Technical Regulations on Hazardous Substances ; TSCA - Toxic Substance Control Act (USA) ; UN - United Nations ; vPvB - Very Persistent and Very Bioaccumulative.